

Agence de l'Hippodrome

**MONTANT DE NOS
HONORAIRES
DE TRANSACTIONS
Au 1^{er} Avril 2017
TVA en vigueur 20 %**

A charge vendeur

VENTES APPARTEMENTS

et VILLAS :

Au-dessus de 160 000 €

6 % T.T.C.

En dessous ou égal

Forfait de 10 000 €

VENTES TERRAINS :

10 % T.T.C

VENTES GARAGES :

10 % T.T.C